

Comment obtenir l'équivalence d'un titre d'études obtenu hors de Belgique ?

Informations générales

Une équivalence est un document qui détermine la valeur des études que vous avez suivies à l'étranger. Vous en avez peut-être besoin pour suivre des études ou une formation ou postuler à certains emplois.

Avant de vous décider à introduire une demande d'équivalence, quelques points d'attention :

- Une équivalence de diplôme s'obtient sur base d'un dossier reprenant entre autres des documents scolaires ; il faut donc pouvoir rassembler ces documents.
- L'enseignement en Belgique est organisé dans 3 communautés : française (Fédération Wallonie-Bruxelles), flamande et germanophone. Chacune a son service d'équivalence. A vous de choisir où introduire votre demande suivant la langue visée et votre projet. Nous renseignons ici les démarches à effectuer auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Pour la Communauté flamande, adressez-vous au [National Academic Recognition Information Center](#) : Koning Albert II-laan 15, Consciencegebouw, 1210 Brussel, tél. 02 553 89 58, naric@vlaanderen.be
- Certains frais administratifs sont à prévoir : correspondance, copies conformes, traductions si nécessaire... Pour introduire une demande auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles il faut par ailleurs payer 51 à 200 € suivant le type de dossier.
- Tous les diplômes étrangers ne débouchent pas sur une équivalence. Et parfois l'équivalence sera accordée pour un niveau inférieur à celui obtenu à l'étranger ou n'ouvrira l'accès qu'à certaines études. Dans certains cas, des alternatives peuvent être envisagées pour réaliser votre projet d'études ou de travail. Consultez à ce sujet [Valorisez vos acquis](#)

Comment en savoir plus sur votre cas personnel ?

Rendez-vous sur le site www.mondiplome.be Vous y trouverez les adresses des différents services d'équivalence en Belgique, les documents à fournir pour introduire une demande, des réponses à des questions fréquentes et des dates de séances d'information sur l'équivalence des diplômes.

Si vous pensez introduire une demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles, commencez par lire les explications ci-dessous, suivant le niveau d'études suivies à l'étranger. Consultez aussi les informations officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le [site web des équivalences](#).

Vous avez un diplôme d'études primaires ou secondaires obtenu à l'étranger ?

Où introduire votre dossier ? Par courrier : Direction générale de l'enseignement obligatoire, Service des équivalences rue A. Lavallée 1, 1080 Bruxelles OU en vous rendant sur place : rue Courtois 4, 1080 Bruxelles. Prendre rendez-vous par internet sur le site (ci-dessus), par courriel equi.oblig@cfwb.be ou par téléphone 02 690 86 86.

Attention, si vous introduisez votre dossier en vue d'étudier dans l'enseignement supérieur, le dossier doit être introduit entre le 15 novembre et le 15 juillet de l'année académique qui précède celle que vous voulez suivre. Vous recevrez votre réponse à partir du 1er juillet.

Vous avez un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger (ou vous avez effectué une partie de vos études supérieures à l'étranger) et vous souhaitez continuer vos études supérieures ?

Adressez-vous directement à la Haute École, Université ou École Supérieure des Arts de votre choix pour vérifier si vous avez besoin d'une équivalence de diplôme.

Vous avez un diplôme de l'enseignement supérieur obtenu à l'étranger et vous souhaitez exercer une profession pour laquelle l'équivalence est nécessaire ?

Contactez le « Service de reconnaissance académique et professionnelle des diplômes étrangers d'enseignement supérieur » : Rue Adolphe Lavallée, 1 (5ème étage) à 1080 Bruxelles - courriel : equi.sup@cfwb.be - tél : 02 690 89 00 les mardis et mercredis entre 13h30 et 16h - fax : 02 690 88 90 - sur place sans rendez-vous : les lundis et jeudis de 13h30 à 16h.

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Pour connaître les détails et les dernières informations de chaque formation ou service, trouver la fiche sur Dorifor.be avec son numéro de référence

BON - Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers/Agentschap en Inburgering Regio Bruxelles

1000 Bruxelles - Rue de la Chancellerie 17 A
02 701 73 80
info@bon.be
<http://www.bon.be>

Service : Information sur les équivalences de diplômes

RÉF. 8089

Vous avez obtenu un diplôme dans votre pays d'origine? Vous voulez savoir quelle est la validité de votre diplôme en Belgique? Cet accompagnement vous facilitera l'obtention d'une équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger

Début: Accueil permanent **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** soit Téléphonez au 02 701 73 80

; soit Envoyez un mail à diploma@bon.be ; soit Venez rencontrer un conseiller de Bon à la Cité des métiers de Bruxelles lors de la permanence du vendredi matin (14, avenue de l'Astronomie à 1210 Bruxelles) **Pour s'informer uniquement:** Envoyer un mail à diploma@bon.be

CIRE - Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

1050 Ixelles - Rue du Vivier 80-82

02 629 77 10

cire@cire.be

<http://www.cire.be>

Service : Information sur les équivalences de diplômes

[RÉF. 78](#)

Besoin d'aide dans vos démarches pour demander l'équivalence de votre diplôme, informez vous auprès du Ciré

Coût: Gratuit **Pour s'informer et postuler:** soit Inscrivez-vous à une séance d'information via l'agenda du site mondiplo.me ; soit Téléphonez au 02 629 77 07 soit le mardi de 9h30 à 12h30, soit le jeudi de 13h30 à 16h30 ; soit Téléphonez au 02 629 77 18 le vendredi de 9h30 à 12h30 (permanence en ukrainien) ; soit Envoyez un mail à tef@cire.be **Pour s'informer uniquement:** Consultez le site mondiplo.me

Convivial

1190 Forest - Rue du Charroi 33-35

02 503 43 46

aft@convivial.be

<http://www.convivial.be>

Service: BAPA Bureau d'accueil pour primo-arrivants

[RÉF. 8172](#)

Convivial accompagne les réfugiés reconnus tout au long de leur parcours, depuis leur installation autonome dans un logement jusqu'aux premiers pas vers la réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Pour s'informer et postuler: Contactez l'organisme.

Infor Jeunes - Bruxelles

1000 Bruxelles - Rue Van Artevelde 155

02 514 41 11

bruxelles@ijbxl.be

<http://www.inforjeunesbruxelles.be>

Service : Information pour jeunes

[RÉF. 1019](#)

Vous êtes un jeune adolescent ou adulte et vous cherchez une information, un conseil, une aide dans tous les domaines qui vous concernent ? Contactez ce service d'information polyvalent !

Début: Permanent **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** soit Contactez Infor Jeunes Bruxelles en téléphonant au 02 514 41 11 ou en envoyant un mail à : bruxelles@ijbxl.be ; soit Contactez Infor Jeunes Laeken en téléphonant au 02 421 71 31 ou en envoyant un mail à : Laeken@inforjeunes.eu ; soit Rendez-vous à l'une des permanences